**Rappel des horaires de mairie**

**Info Coisy – *avril 2021***

Suite aux dernières annonces gouvernementales, le couvre-feu est reculé à 19h00.

De ce fait, la mairie reprend ses horaires habituels :

Lundi 18h-19h

Mercredi 10h-12h30

Vendredi 16h-19h

Contact de la mairie

03 22 93 05 87

**Déjections canines**

Les déjections canines ne sont tolérées que dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. Nous vous rappelons que la place du village est un espace deconvivialité et qu’il vous est demandé ne pas l’utiliser pour y faire crotter vos animaux domestiques. Il en est de même pour les massifs de fleurs. Il est désagréable pour l’employée communale de désherber et de se retrouver les mains dans la « merde » …Nous vous rappelons que vous devez ramasser les déjections de vos animaux.

**Travaux château d’eau**

Les travaux du château d’eau risquent d’engendrer une diminution de la pression d’eau. En effet la cuve de 100 m3 située au sommet de la tour va être complètement vidée. De ce fait le réseau ne fonctionnera qu’avec les pompes situées en bas de la rue des Peupliers et, en conséquence, si la demande est ponctuellement trop importante, il n’y aura plus la réserve pour compenser.Au niveau sécurité les pompiers sont prévenus que cette réserve n’existe pas, ne jouez pas avec les allumettes ! Ces travaux vont commencer mi-avril pour une durée de trois mois, sauf difficultés.

**Rue des Peupliers**

Les travaux d’enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Peupliers devraient commencer2ème semaine d’avril, ils seront suivis, avant la fin de l’année, de travaux de sécurisation (voirie et trottoir)

**Recrutement**

Notre employée communale quitte ses fonctions à la commune. Elle a décidé de devenir assistante maternelle. Si vous ou certaines de vos connaissances êtes intéressés, n’hésitez pas à prendre contact avec elle.

De ce fait la commune recrute un ou une employé (e) communal(e). Avant d’en faire une parution officielle nous avons voulu en informer en priorité les habitants de la commune

**Rappel : Recensement militaire**



Le recensement militaire donne des droits. **Dès 16 ans**, les garçons et les filles de nationalité française peuvent venir se faire recenser à la mairie munis d’une pièce d’identité et du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée, **elle est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen** (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP…). Le recensement sera suivi d’une Journée d’Appel de Préparation à la Défense (JAPD) et permettra l’inscription d’office sur les listes électorales.

**Prenez soin de vous !**